

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser deux manœuvres différentes, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Épreuve pratique

Durée: 32 minutes dont au moins 25 minutes de conduite effective.

- Parcours: ville et route.
- Conduite en autonomie: 5 minutes.
- Manœuvres: Réaliser une manœuvre en marche arrière.
- Vérifications (1): chaque bonne réponse aux vérifications donne 1 point dans la limite de 3.

CEPC (Certificat d'Examen du Permis de Conduite) est composée d'une grille d'évaluation (voir p 50 et 51 les critères d'évaluation).



CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)
SÉRIE

**EXEMPLAIRE
ADMINISTRATION**

N° : _____

Date : _____ Centre : _____ N° de département : _____

L'expert(e) - Nom : _____ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : _____

Mme, Mlle, M. (M) : _____ Prénom : _____

(1) *Page de passage unique: non de passer sur du non chargé et y a lieu*

Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières Catégorie de permis sollicités : A A1 B B1 EB C EC D ED

Attesté de la réussite à l'examen de fin (né(e) le : _____ à : _____)

N° de département : _____ ou pays : _____ déjà titulaire des catégories de permis : _____

régularisation dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R224-20 du Code de la Route) N° du permis : _____

Résultat d'examen
(enroule la mention correspondante etayer celle inutilisée)

FAVORABLE
INSUFFISANT

Examen non mené à son terme

Codes spécifiques :

01 101 102 103 105 Av

106 jusqu'à : _____

Valeur titre de conduite à compter du : _____

Visite médicale valide jusqu'à : _____

Autres codes : _____

Signature : _____

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
	E	D	1	2	3			
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
	Sous-totaux							
				+1				
				+1				
Total général								

Observations

Merci de bien vouloir vous reporter à la notice affiché contre votre véhicule ou vers ce document pour connaître les modalités de votre évaluation.